

Conditions Générales des offres du Site MARKETINGCONNECT de PagesJaunes Marketing Services

Objet

Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions auxquelles le Client s'engage à respecter le droit personnel d'utilisation du Fichier fourni par PJMS à partir de ses Bases de données et de définir les termes et conditions auxquels PJMS s'engage à fournir des prestations spécifiques détaillées dans un devis accepté par le Client.

Commande

Toute commande du Client suppose la consultation et l'acceptation préalables des conditions générales et des conditions spécifiques de vente applicables à chacune des prestations.

Le Client reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des conditions générales et des conditions spécifiques de vente ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document.

L'acceptation par le Client des conditions générales et des conditions spécifiques de vente en cochant la case correspondante avant valider sa commande, constitue la preuve de la prise de connaissance desdites conditions générales et conditions spécifiques de vente et vaudra acceptation irrévocable de celles-ci à l'exclusion de toutes autres conditions générales.

Toute commande validée par le Client sur le Site MARKETINGCONNECT sera considérée comme ferme et irrévocable à compter de son règlement en ligne par carte bancaire ou de la réception de son chèque validée par le service comptable de PJMS.

Création d'un compte Client

Lors de la souscription d'une ou plusieurs prestations sur le Site MARKETINGCONNECT, un compte personnel est ouvert pour chaque Client avec identifiant et mot de passe.

Le Client s'engage à conserver secret les identifiant et mot de passe qui lui seront remis par PJMS et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit à des personnes autres que celles préposées à l'utilisation des prestations.

Le Client est seul responsable de l'utilisation des identifiant et mot de passe. Ainsi, toute utilisation de ceux-ci sera réputée avoir été effectuée par l'un de ses préposés. En cas de perte ou de vol d'un mot de passe ou d'un identifiant, le Client s'engage à avertir PJMS immédiatement par e-mail, et à confirmer cette information par lettre recommandée avec accusé de réception.

PJMS se réserve le droit en cours d'exécution des présentes de changer les identifiant et mot de passe pour des raisons d'ordre technique ou de sécurité. Dans ce cas, PJMS informera le Client de ces modifications et lui communiquera dans un délai maximum de 48 heures les nouveaux identifiant et mot de passe.

Définitions

Base PJMS : désigne la base constituée de fichiers de tiers sur lesquels PJMS a obtenu un droit de commercialisation et notamment le fichier des abonnés au service de téléphonie fixe de France Télécom, à l'exclusion des données figurant sur les listes Rouge, Orange et Chamois ainsi que sur la liste Robinson, sur lequel PJMS dispose d'un droit d'utilisation aux fins de fournir à ses Clients des prestations de marketing direct ou d'études marketing.

Bases de Données E-mail : désignent les bases de données utilisées par PJMS pour ses prestations d'e-mailing, dont PJMS dispose des droits d'extraction et de réutilisation accordés par ses Partenaires Internet.

BAT : désigne le bon à tirer adressé par PJMS au Client dans le cadre d'une Prestation de personnalisation lors d'un Mailing.

Bon de commande : désigne le document qui formalise la commande ferme et irrévocable d'une ou plusieurs prestations par un Client.

Client : définit tout utilisateur des services proposés sur le site MARKETINGCONNECT.

Conditions générales : désignent les présentes conditions. **Contrat** : désigne les Conditions générales et le Bon de commande s'y rapportant.

Critères : désignent les critères de sélection demandés par le Client permettant d'effectuer une sélection de Destinataires dans la Base PJMS ou les Bases de Données E-mail dans le cadre d'une Prestation.

Destinataire : désigne la personne physique ou morale destinataire des Messages ou Messages électroniques et dont les Données ont été :

- soit fournies par le Client à PJMS dans le Fichier Client,
- soit sélectionnés dans la Base PJMS ou les Bases de Données E-mail par PJMS en fonction de Critères.

Données : désignent les informations rattachées aux Destinataires et notamment les nom, prénoms, adresse postale et e-mail des Destinataires.

E-mailing : désigne les prestations de marketing électronique fournies par PJMS consistant à envoyer au nom et pour le compte du Client des Messages Electroniques à des destinataires ciblés.

E-mail Abouti : désigne chaque Message Electronique délivré au destinataire sans savoir si ce dernier en a pris ou non connaissance.

E-mail envoyé : désigne le message électronique envoyé au destinataire sans savoir si l'adresse e-mail est valide.

Fichier : désigne les éléments d'adresses mis à disposition du Client par PJMS conformément à ses critères de sélection.

Fichier Client : désigne le fichier de Données de Destinataires adressé par le Client à PJMS dans le cadre d'une Prestation Mailing.

Intermédiaire : désigne toute personne physique ou morale disposant d'un numéro Siret, agissant en qualité de mandataire d'un client au sens de l'article 20 de la loi du 29 janvier 1993 pour l'achat d'une Prestation, et qui devra justifier de son mandat à tout moment.

Message : désigne le message, visualisé dans un premier temps sur le Site MARKETINGCONNECT, qui prendra la forme d'un document papier, le cas échéant accompagné d'une enveloppe, dont la finalité est notamment de promouvoir les produits ou services d'un client ou l'image générale d'un client.

Message électronique : désigne le message publicitaire du Client sous forme numérique destiné à être envoyé par courrier électronique.

Pack : définit l'ensemble de la prestation d'e-mailing de PJMS comprenant le ciblage la location d'adresse, l'envoi des e-mails et un rapport de campagne ;

Partenaire Internet : désigne un éditeur de site Internet et/ou un fournisseur d'accès Internet de collecte de données

PJMS : désigne la société PagesJaunes Marketing Services, SA au capital de 7 275 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 422 041 426, et dont le siège social est situé 25 quai Gallieni - Le River Seine, 92150, Suresnes.

Site MARKETINGCONNECT : site web accessible à l'adresse www.marketingconnect.fr

A. Achat de fichier d'adresses postales

1. Licence

PJMS dans le cadre de la commercialisation de Fichiers de tiers et notamment du Fichier des abonnés France Telecom, concède au Client les droits ci-après énumérés sur le Fichier commandé, mentionné dans le bon de commande :

- Le droit non exclusif, personnel, in cessible et non transférable, sous réserve, en cas de sous-traitance, du respect des clauses prévues à l'article A.2, de reproduire le Fichier commandé sur le traitement désigné et uniquement sur ce traitement.

- Toute autre utilisation du Fichier commandé, notamment pour l'édition d'annuaires (sur quelques supports que ce soit, papier, en ligne ou CD-ROM...) ou de listes, et/ou le courtage d'adresses brutes, et/ou la commercialisation de produits différents des produits finaux est interdite

- PJMS ne concède au Client aucun droit autre que ceux expressément visés à l'article A.1 alinéa 2 et se réserve, notamment, l'intégralité des droits d'adaptation, d'arrangement et de toute autre transformation du Fichier. Les droits concédés ne portent que sur la ou les utilisations mentionnées. Toute modification dans ces utilisations doit faire l'objet d'un avenant.

2. Utilisation du Fichier

L'utilisation des informations du Fichier n'est possible que dans le cadre d'une licence de droit d'usage et que sur la réalisation de campagnes publicitaires propres au Client, à l'exclusion de toute autre utilisation.

La notion de campagne publicitaire s'entend de moyen de projection, tels que publipostage, marketing téléphonique. Il est rappelé que l'ordonnance N° 2001-670 du 25 juillet 2001 interdit la prospection directe par automate d'appels ou par envoi de télécopie à tout utilisateur d'un réseau de télécommunications qui n'a pas exprimé son consentement à recevoir de tels appels.

L'utilisation du Fichier n'est possible que par le personnel et avec les moyens propres au Client sur ses propres sites. Il en est ainsi des équipements informatiques, de communication et de routage. Dans tous les autres cas, est interdite toute utilisation par tout sous-traitant, tel que société de services en informatique et société de routage, qui n'ait pas été agréées par PJMS.

De même, toute autre utilisation est interdite, et notamment l'utilisation du Fichier dans le cadre des opérations de déduplication en dehors du cadre visé à l'article A.1 ci-dessus, de communication à des tiers, à titre onéreux ou gracieux, telle que vente, cession, échange, prêt et de manière générale, toute opération ayant pour objet de transférer à des tiers tout ou partie du Fichier.

L'utilisation du Fichier doit être conforme à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la réglementation applicable notamment à la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, aux dispositions législatives et réglementaires concernant la protection juridique des bases de données (loi du 1 juillet 1998, ordonnance N° 2001-670 du 25 juillet 2001) aux recommandations du Syndicat National, ne doit pas nuire à l'image du groupe Pagesjaunes et être exclusivement réservé à la réalisation de campagne publicitaire propre au Client.

Dans le cas contraire, PJMS se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande.

3. Remise & Livraison

Le Fichier fera l'objet d'un téléchargement sous forme d'un fichier texte à partir du Site MARKETINGCONNECT.

4. Qualité & Choix des Fichiers

PJMS apportera tous ses soins à satisfaire les qualités d'usage dans la profession de la communication directe.

Le choix du Fichier est effectué par le Client seul, sur la base des critères figurant sur le Site Marketingconnect de PJMS.

Le Client est supposé disposer de l'ensemble de la compétence nécessaire pour mesurer la qualité du Fichier et l'adéquation de ce Fichier aux destinataires, compte tenu de son message et de son utilisation.

En aucun cas la responsabilité de PJMS ne pourra être recherchée pour le choix de sélections, l'adéquation des références nominatives aux messages et de manière générale, l'adéquation des Fichiers aux objectifs que souhaite atteindre le Client.

5. Commercialisation des données INSEE

PJMS, est détenteur d'une licence de rediffusion des données du répertoire SIRENE ©, et est donc autorisé à ce titre à les rediffuser. L'utilisateur final des données SIRENE ne bénéficie que d'un droit d'usage, in cessible et personnel, à l'exclusion de toute utilisation ou retraitement à des fins commerciales. PJMS, s'engage à procéder à la mise à jour des données du répertoire SIRENE dans un délai maximum de 30 jours à compter de leur livraison par L'INSEE. Les conditions générales afférant à la fourniture de données SIRENE peuvent être obtenue sur simple demande auprès de l'INSEE ou de PJMS.

6. Garanties

Les Fichiers issus de la Base de données de PJMS utilisés dans le cadre des présentes sont soumis aux qualités d'usage dans la profession de la communication directe. Toutefois PJMS ne fournit aucune garantie, à quelque titre que se soit, concernant les références nominatives et l'ensemble des éléments mis à disposition du Client.

PJMS ne garantit pas, à quelque titre que ce soit, que les messages envoyés à partir du Fichier commandé seront lus par les destinataires ou qu'ils feront l'objet d'une réponse de leur part.

Les quantités d'adresses mises à disposition selon les spécifications fixées dans les présentes conditions, correspondent aux quantités arrêtées contractuellement avec une tolérance de plus ou moins cinq (5) pour cent. Par conséquent le Client supporte sans aucun recours contre PJMS tout écart inférieur à cinq (5) pour cent. Aucune modification de prix ne peut être demandée par le Client lorsque la tolérance sus visée est respectée.

7. Contenu des Messages

Le Client assume l'entière responsabilité du contenu des utilisations effectuées et des messages envoyés. Il en est ainsi tant du contenu informationnel que des conditions de délivrance des messages, notamment par téléphone, lettre ou télécopie.

Le Client garantit que les messages ne sont pas contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, correspondent à une finalité économique, respectent les lois et les règlements en vigueur.

PJMS pourra refuser d'exécuter la commande dès lors qu'elle jugerait que ce message est contraire aux dispositions du présent Contrat. Dans ce cas, la commande sera annulée, le client est remboursé et aucune facture ne sera émise par PJMS.

En aucun cas la responsabilité de PJMS ne peut être engagée en liaison avec les utilisations et les messages associés.

8. Réglementation

Il appartient au Client de disposer des autorisations légales et administratives nécessaires, eu égard à l'utilisation du Fichier.

PJMS déclare que les Fichiers qu'elle commercialise ont fait l'objet de déclarations (N° 790190 et 1176082) à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en application de la Loi N° 78-17 du 6 Janvier 1978.

9. Propriété

Les tiers auprès desquels PJMS a obtenu un droit de commercialisation de leurs fichiers intégrés dans la Base de Données sont respectivement propriétaires de leurs Fichiers, notamment en leur qualité d'auteur et de producteur, en application de la Loi N° 57-298 du 11 Mars 1957 et la Loi N° 85-660 du 3 Juillet 1985 et du 1er juillet 1998.

Il appartient au Client de respecter ce droit.

Le Client s'interdit tout acte de disposition et d'utilisation du Fichier dans un cadre extérieur à celui visé dans la présente convention.

Le Client déclare n'avoir aucune revendication à émettre sur ledit Fichier et ne disposer que d'un droit précaire d'utilisation dans le cadre de la présente convention.

10. Responsabilité

Dans le cadre de ses obligations, les parties conviennent que PJMS est soumise à une obligation de moyens.

En tout état de cause, la responsabilité PJMS est limitée à la fourniture d'adresses de remplacement.

Il est rappelé que le Client est l'unique et entier responsable des conséquences juridiques et financières du fait du contenu des messages diffusés. Le Client garantit PJMS contre toute action en éviction, revendication, contrefaçon, atteinte aux droits de tiers, concurrence déloyale, parasitisme ou contre toute autre action qui serait intentée à l'encontre de PJMS du fait du contenu du message. Le Client s'oblige à indemniser PJMS de l'intégralité du montant des dommages-intérêts ou amendes auxquels PJMS serait condamnée, y compris en cas d'appel en garantie, ainsi que le montant de la transaction et les honoraires d'avocats auxquels PJMS aurait dû s'exposer.

En aucun cas PJMS n'est responsable des préjudices indirects, tel que préjudices commerciaux, pertes de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de chiffre d'affaires, absence ou faible taux de réponse à une campagne de messages publicitaires.

La responsabilité de PJMS ne sera pas engagée en cas de retard, défaillance ou interruption de service dus à des cas de force majeure, à des événements extérieurs à PJMS, du fait du Client ou du fait de la maintenance des équipements et logiciels de PJMS.

B. Mailing

1. Exécution des prestations

1. Choix de la maquette de mailing

Le Client aura accès sur le Site MARKETINGCONNECT à une bibliothèque de maquettes de Messages où il pourra choisir librement une maquette. Deux formats de maquettes existent : A4 « lettre » ou A5 « carte ».

2. Personnalisation du Message

La Prestation de personnalisation de Messages correspond au remplissage des zones libres de la maquette par le Client. Le Client pourra rédiger les textes et importer des images et son logo.

3. BAT

Le Client pourra visualiser son Message sous forme de bon à tirer électronique et vérifié par voie électronique le Message à envoyer. Dans le cadre de cette vérification, il appartient au Client de contrôler l'application des options sélectionnées et la bonne insertion des imports qu'il a effectués. Le Client valide le BAT avant de déclencher l'envoi du Message aux Destinataires.

4. Façonnage

La Prestation de façonnage correspond au pliage des Messages dans le cas d'un mailing en format A4.

5. Mise sous pli des Messages

La Prestation de mise sous pli correspond à l'insertion des Messages dans les enveloppes fournies par PJMS dans le cas d'un mailing en format A4.

6. Adressage des Messages

Dans le cas d'un mailing en format A4, la Prestation d'adressage des Messages correspond à l'apposition des adresses postales des Destinataires sur les enveloppes fournies par PJMS. Dans le cas d'un mailing en format A5, la Prestation d'adressage des Messages correspond à l'apposition des adresses postales des Destinataires directement sur les cartes A5.

Les adresses postales des Destinataires apposées sur les enveloppes seront, soit sélectionnées dans la Base par PJMS en fonction des Critères, soit extraites du Fichier Client, selon l'option choisie sur le Site MARKETINGCONNECT par le client.

7. Affranchissement et expédition

La Prestation d'Affranchissement et d'expédition correspond à l'affranchissement des Messages en fonction des tarifs en vigueur et au dépôt desdits Messages auprès de La Poste.

2. Responsabilité du client

Le Client assume l'entière responsabilité du Message communiqué aux Destinataires dans le cadre des Prestations, tant dans sa forme en ce qui concerne les images et logos importés par le Client, que dans son contenu. Il garantit que les Messages :

- ne contreviennent à aucun droit de tiers quel qu'il soit et notamment droits de propriété intellectuelle, droit au respect de la vie privée, droit à l'image, et qu'ils ne sont pas constitutifs de diffamation ou d'injure et qu'en conséquence le Client garantit détenir les droits et autorisations nécessaires permettant leur diffusion dans les conditions prévues au Contrat ;
- ne sont pas constitutifs de concurrence déloyale et de parasitisme ;

- ne sont pas contraires au principe de loyauté, à la décence, dignité humaine, l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- et plus généralement qu'ils respectent la réglementation en vigueur qui leur sont applicables, en matière notamment de publicité, et les recommandations du BVP.

L'utilisation du Message par PJMS ne serait en rien présumer de la conformité dudit Message aux dispositions du Contrat, et ne saurait en conséquence engager la responsabilité de PJMS.

En outre, le Client garantit qu'il exerce son activité en conformité avec la réglementation en vigueur qui lui est applicable. En particulier, il assure respecter la réglementation en matière de données personnelles. A ce titre, le Client garantit avoir effectué toutes les déclarations auprès des autorités compétentes lui permettant de conclure le Contrat, notamment les déclarations relatives au Fichier Client auprès de la CNIL lorsque le responsable de traitement est français. Il garantit également avoir inséré dans les Messages toutes les mentions obligatoires relatives aux modalités d'exercice par les Destinataires de leur droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Le Client répond vis-à-vis de PJMS de tout dommage, direct, indirect, matériel, immatériel, causé à PJMS ou à tout tiers, qui découlerait des Messages, du non-respect ou de la mauvaise exécution par lui du Contrat.

Dans l'hypothèse où PJMS est mis en cause par un tiers dans une action par voie judiciaire ou extrajudiciaire, quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature, et qui découlerait des cas mentionnés ci-dessus, PJMS pourra exiger du Client qu'il règle directement à l'auteur de la réclamation, toutes les sommes qui lui sont réclamées, qu'il assure, à ses frais, sa défense à sa demande, et/ou qu'il intervienne, à ses frais, à toute instance à sa demande. En tout état de cause, le Client paiera l'intégralité des dommages et intérêts et des frais et dépens auxquels PJMS serait condamné (en ce compris les frais d'avocat et tous frais de défense engagés), prendra à sa charge toutes les conséquences, notamment, financières résultant d'une telle action (montant de la transaction, responsabilité, perte, coûts, dommages...), et plus généralement l'indemnifiera de tous les préjudices subis résultant d'une telle action.

Le Client informera PJMS dans les meilleurs délais de tout litige relatif aux Messages ou au non respect ou la mauvaise exécution de ses obligations contractuelles.

3. Responsabilité de PJMS

Dans le cadre de ses obligations, le Client convient que PJMS n'est soumis qu'à une obligation de moyen. PJMS ne garantit aucunement que le nombre de Destinataire indiqué comme cible sera bien identique au nombre de personnes recevant effectivement le Message, que les Messages seront lus par les Destinataires ou qu'ils feront l'objet d'une réponse de leur part, il ne saurait être tenu responsable de l'absence ou du faible taux de réponse aux Messages.

La responsabilité de PJMS ne pourra également être engagée en cas de retard, mauvaise exécution ou inexécution qui serait dû à un cas de force majeure tel que défini à l'article D.4 ci-après ou à un cas fortuit.

PJMS ne saurait en aucun cas être responsable des délais d'acheminement de La Poste ou de tout autre transporteur.

A peine de forclusion, dans le cas où la responsabilité de PJMS serait mise en cause directement du fait d'une faute commise par lui et avérée telle, toute réclamation à son encontre doit lui être notifiée par lettre recommandée avec AR dans un délai maximum de 30 jours ouvrés suivant le fait générateur.

En tout état de cause, PJMS ne saurait être tenu pour responsable des préjudices indirects subis par le Client tels que, notamment, tout surcoût, préjudice commercial, préjudice financier, perte de clients, perte de chiffre d'affaires, perte de bénéfice, perte de commande, perte de données, privation d'économies, trouble commercial quelconque, manque à gagner, altération de l'image de marque.

Dans tous les cas et sans préjudice des dispositions qui précèdent, la responsabilité de PJMS sera limitée au montant du Bon de commande ayant entraîné la mise en jeu de la responsabilité, et ce quelque soit la cause de la mise en jeu de la responsabilité et toutes causes confondues.

Les retours postaux NPAI (n'habitant pas l'adresse indiquée) ne sont indemnisés au Client que s'ils dépassent cinq (5) pour cent du total des adresses louées, que dans le cas de leur utilisation dans le mois suivant leur livraison et sur présentation de justificatifs, sur la base d'une fois la valeur facturée par adresse et pour autant que la réclamation intervienne dans le délai d'un mois à compter de la location des adresses. Toute réclamation devra être notifiée à PJMS par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans ce délai. Cette indemnisation donnera lieu à l'établissement d'un avoir à valoir sur les prochaines factures établies par PJMS au Client, à l'exclusion de toute autre indemnisation. Pour que le Client puisse bénéficier de ce droit à avoir, il doit obligatoirement remettre à PJMS, les NPAI dans les meilleurs délais, en tout état de cause, dans le délai de trois (3) mois. Au-delà, le Client est présumé de manière irréfutable avoir renoncé à demander le remboursement desdites adresses.

4. Propriété

Le Client reconnaît et accepte expressément que les tiers auprès desquels PJMS a obtenu un droit de commercialisation des fichiers de la Base, et notamment France Télécom, demeurent seuls propriétaires desdits fichiers de la Base et de leur contenu, et déclare n'avoir aucune revendication à n'émettre sur tout ou partie de la Base.

Le Client demeure seul propriétaire du Fichier Client.

Les maquettes de Messages mises à disposition du Client sur le Site MARKETINGCONNECT sont la propriété de PJMS. Seul un droit d'utilisation est concédé au client dans le cadre strict des Services.

Le Client s'engage à ne pas utiliser ces modèles de Message en dehors des Services du Site MARKETINGCONNECT et dans le respect des droits qu'il tient du Contrat. Toute communication directe ou indirecte de ces modèles à des tiers est strictement interdite et engage la responsabilité du Client vis-à-vis de PJMS.

5. Non concurrence

Le Client s'engage à ce que les Messages ne servent qu'à la promotion de ses propres produits ou services et s'interdit, en tout état de cause, dans le cadre des prestations, à promouvoir des produits ou services concurrents à ceux de PJMS. En cas de non-respect des dispositions figurant au présent article, PJMS pourra résilier de plein droit le Contrat et annuler ou suspendre toute Campagne. PJMS pourra également réclamer toute indemnisation au Client.

C. E-mailing à destination de professionnels et particuliers

1. Exécution des prestations

Les prestations d'e-mailing sont commercialisées sous forme de « packs », ayant chacun des spécificités propres, décrites sur le site MARKETINGCONNECT.

Les prestations fournies par PJMS au titre des prestations d'e-mailing seront les suivantes :

1. Choix de la maquette de Message électronique

Le Client aura accès sur le Site MARKETINGCONNECT à une bibliothèque de modèles de Messages électroniques où il pourra choisir librement une maquette.

2. Personnalisation du Message électronique

La Prestation de personnalisation des Messages électroniques correspond au remplissage des zones libres du modèle par le Client. Le Client pourra rédiger les textes et importer son logo.

3. BAT

Le Client pourra visualiser son Message électronique sous forme de bon à tirer électronique et vérifié par voie électronique le Message électronique à envoyer. Dans le cadre de cette vérification, il appartient au Client de contrôler la bonne insertion des textes et du logo qu'il a effectués. Le Client valide le BAT avant de déclencher l'envoi du Message électronique aux Destinataires.

4. Le ciblage et la sélection des adresses e-mail

Le ciblage et la sélection des adresses e-mail dans les Bases de Données E-mail sont faits en fonction de critères combinés choisis par le Client.

5. L'envoi des Messages électroniques

L'envoi de Messages électronique est fait par la plateforme d'envois de PJMS.

6. Le compte-rendu de campagne

Le Client reçoit un compte rendu de campagne lui permettant une mesure d'efficacité de sa campagne, notamment la quantité d'Envois Aboutis qui fera foi entre les parties.

2. Contenu des Messages

Le Client assume l'entière responsabilité du Message Electronique, tant dans sa forme que dans son contenu, qu'il entend adresser aux Destinataires ainsi que des utilisations effectuées du Message.

Le Client garantit que le Message Electronique diffusé :

- répondent aux caractéristiques, notamment, techniques et graphiques imposés par PJMS, dont il assure avoir pris connaissance, préalablement à la signature du Contrat ;
- ne contreviennent à aucun droit de tiers quel qu'il soit et notamment droits de propriété intellectuelle, droit au respect de la vie privée, droit à l'image, et qu'ils ne sont pas constitutifs de diffamation ou d'injure et qu'en conséquence le Client garantit détenir les droits et autorisations nécessaires permettant leur diffusion dans les conditions prévues au Contrat ;
- ne sont pas constitutifs de concurrence déloyale et de parasitisme ;
- ne sont pas contraires au principe de loyauté, à la décence, dignité humaine, l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- respectent l'intégralité des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de publicité (publicité trompeuse, comparative, en faveur de certains produits et

services notamment le tabac, l'alcool, les médicaments...), et les recommandations du BVP ;

- respecter l'intégralité des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de données personnelles ;

- et plus généralement qu'ils respectent la réglementation française et européenne en vigueur qui leur sont applicables. En particulier, le Client garantit avoir inséré dans le Message Electronique toutes les mentions obligatoires de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004 et, en particulier, les mentions relatives aux modalités d'exercice par les Destinataires de leur droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Le Client répond vis-à-vis de PJMS de tout dommage, direct, indirect, matériel, immatériel, causé à PJMS ou à tout tiers, qui découlerait des Messages Electroniques, du non-respect ou de la mauvaise exécution par lui du Contrat.

En cas de non respect des précédentes dispositions, PJMS se réserve le droit d'annuler la commande ou d'amender le message concerné.

Dans l'hypothèse où la commande serait annulée aucune facture ne sera émise par PJMS.

La diffusion par PJMS du Message Electronique au nom et pour le compte du Client ne saurait en aucun cas présumer de la conformité du Message Electronique aux dispositions des présentes conditions générales et ne saurait engager la responsabilité de PJMS.

3. Garanties

Les données utilisées dans le cadre des présentes sont soumises aux qualités d'usage dans la profession de la publicité directe.

PJMS ne fournit aucune garantie, à quelque titre que ce soit, concernant l'exactitude des références nominatives, et de toutes autres informations déclarées par les destinataires qui sont collectés par PJMS ou ses partenaires.

Les E-mails non Aboutis ne sont indemnisés au Client que s'ils dépassent :

- dix (10) pour cent du total des adresses de professionnels louées,
- vingt (20) pour cent du total des adresses de particuliers louées,

sur la base d'une fois la valeur facturée par adresse et pour autant que la réclamation intervienne dans le délai d'un mois à compter de la location des adresses. Toute réclamation devra être notifiée à PJMS par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans ce délai. Au-delà, le Client est présumé de manière irréfragable avoir renoncé à demander le remboursement des dites adresses. Cette indemnisation donnera lieu à l'établissement d'un avoir à valoir sur les prochaines factures établies par PJMS au Client, à l'exclusion de toute autre indemnisation.

PJMS ne garantit pas, à quelque titre que ce soit, que les Messages Electroniques seront lus par ses destinataires ou qu'ils feront l'objet d'une réponse de leur part.

4. Responsabilité

PJMS est soumise à une obligation de moyens.

Le Client est l'unique et entier responsable des conséquences juridiques et financières du fait du Contenu des Messages Electroniques diffusés. Le Client garantit PJMS contre toute action en éviction, revendication, contrefaçon, atteinte aux droits de tiers, concurrence déloyale, parasitisme ou contre toute autre action qui serait intentée à l'encontre de PJMS du fait du contenu du Message Electronique. Le Client s'oblige à indemniser PJMS de l'intégralité du montant des dommages intérêts ou amendes auxquels PJMS serait condamnée, y compris en cas d'appel en garantie, ainsi que le montant de la transaction et les honoraires d'avocats auxquels PJMS aurait dû s'exposer.

En aucun cas PJMS n'est responsable des préjudices indirects, tel que préjudices commerciaux, pertes de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de chiffre d'affaires, absence ou faible taux de réponse à une campagne de Messages Electroniques.

La responsabilité de PJMS ne sera pas engagée en cas de retard, défaillance ou interruption de service dus à des cas de force majeure reconnus par la jurisprudence, à des événements extérieurs à PJMS, du fait du Client ou du fait de la maintenance préventive (le Client en sera préalablement informé) des équipements et logiciels de PJMS.

5. Non concurrence

Le Client s'engage à ce que les Messages Electroniques ne servent qu'à la promotion de ses propres produits ou services et s'interdit, en tout état de cause, dans le cadre des prestations, à promouvoir des produits ou services concurrents à ceux de PJMS. En cas de non-respect des dispositions figurant au présent article, PJMS pourra résilier de plein droit le Contrat et annuler ou suspendre toute Campagne. PJMS pourra également réclamer toute indemnisation au Client.

6. Délais

PJMS fournira ses meilleurs efforts pour respecter le délai maximum de deux (2) jours ouvrés après la validation du paiement du Client.

7. Protection des données personnelles

Les Partenaires Internet de PJMS en tant que producteurs et auteurs des Bases de Données E-mail utilisées par PJMS ont déclaré à PJMS avoir fait les démarches nécessaires pour être en conformité avec la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004. Il appartient au Client de disposer des autorisations administratives requises pour la collecte et le traitement des données nominatives faisant suite aux réponses des destinataires à l'envoi des Messages Electroniques. Il appartient au Client d'assurer la sécurité et la confidentialité de ces données.

Il est entendu que l'envoi des Messages Electroniques sans le consentement des Destinataires est strictement limité aux Messages Electroniques adressés aux personnes physiques à leur adresse professionnelle au titre de la fonction qu'elles exercent conformément à la décision de la CNIL N° 2005-47 du 22 mars 2005, dans la mesure où ledit envoi respecte les dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004.

8. Propriété intellectuelle et des données

Chaque Partenaire de PJMS est propriétaire en tant que producteur de la ou des Bases de Données E-mail dont la commercialisation a été confiée à PJMS, conformément aux dispositions de la Loi n°98-536 du 1^{er} juillet 1998.

Les Bases de Données E-mail ne sont en aucun cas mises à disposition du public.

Le présent Contrat ne saurait en aucun cas s'interpréter comme un droit de licence accordé au Client concernant les Bases de Données E-mail. A ce titre, le Client déclare ne disposer d'aucun droit d'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu des Bases de Données E-mail, ni d'aucun droit de réutilisation du contenu de ses Bases de Données E-mail, quelle qu'en soit la forme. Le Client reconnaît ne disposer plus généralement d'aucun droit, de quelque nature que ce soit, sur les Bases de Données E-mail et les données qu'elles contiennent.

A aucun moment le Client n'aura accès à tout ou partie des Bases de Données E-mail.

D. Conditions appliquées communément à l'Achat de fichier d'adresses postales, au Mailing, et à l'E-mailing

1. Confidentialité

Les parties conviennent de considérer comme strictement confidentiel l'ensemble des informations et des documents échangés dans le cadre des présentes, y compris le Contrat. Cette obligation survivra pendant une durée de 6 mois à l'expiration du Contrat pour quelle que cause que ce soit.

2. Modalités de facturation et de paiement

Les prix des prestations du Site MARKETINGCONNECT sont disponibles sur le site web.

Les règlements peuvent être effectués par carte bancaire en ligne ou par chèque libellé à l'ordre de PJMS. En cas de paiement par carte bleue en ligne, la commande sera validée et prise en compte immédiatement. En cas de paiement par chèque, la commande ne sera validée qu'au moment de l'enregistrement du chèque par PJMS à réception dudit chèque par son service comptable.

Le montant de chaque commande ne pourra être inférieur à un montant minimum de 150 € HT. Dès lors que le montant total des prestations commandées par le Client dans une commande serait inférieur au montant minimum, le Client s'engage à régler le montant minimum indiqué sur le devis.

Dans le cas où le montant de la commande excéderait 12 500 € HT, le règlement devra être fait obligatoirement par chèque.

Les prix s'entendent hors taxes. Les frais et taxes en vigueur au jour de l'émission de la facture seront pris en charge par le Client, qui s'y oblige.

3. Résiliation

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes, non réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements en cause, l'autre partie pourra résilier de plein droit, par lettre simple, la commande concernée par le manquement de l'autre partie.

La violation par le Client ou PJMS d'une quelconque clause du Contrat, notamment d'une utilisation non conforme du Fichier telles que définies par les conditions générales, entraînera la résiliation immédiate de la commande 8 (huit) jours après mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet de la partie ayant notifié le manquement, sans

préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

4. Force majeure

En cas de survenance d'un cas de force majeure, l'exécution du Contrat est suspendue dans un premier temps.

Doit être considéré comme un cas relevant de la force majeure outre les cas retenus par la jurisprudence française : les interruptions ou dysfonctionnements, ainsi que toute maintenance ou panne de logiciels et équipements empêchant la réalisation des Prestations par PJMS, les émeutes ou désordres, les catastrophes naturelles ou épidémies, les actes de terrorisme, le sabotage, les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'objet du Contrat, les conflits sociaux quels qu'ils soient, et plus généralement tout événement extérieur à PJMS, ou empêchant l'exécution normale du Contrat. Sera également considéré comme un cas de force majeure, l'inexécution de ses obligations contractuelles par PJMS en raison du défaut d'exécution des obligations d'une tierce partie qu'elle avait chargé d'accomplir tout ou partie de ses obligations, notamment La Poste ou tout transporteur, lorsque les conditions de la force majeure telles que définies ci-dessus sont réunies dans le chef du tiers.

Si cet événement devait avoir une durée supérieure à 90 jours ouvrés, le Contrat pourra être résilié, de plein droit, sans formalité judiciaire, par PJMS, sans préavis et sans droit à indemnité, de quelque nature que ce soit, par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception ayant un effet immédiat.

5. Cession/sous-traitance

Le Contrat étant conclu intuitu personae, il ne pourra être cédé ou transféré, en tout ou partie de, sous quelque forme que ce soit. Par exception aux dispositions précédentes, PJMS pourra céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations découlant du Contrat, dès lors que le cessionnaire reprend l'intégralité des obligations vis-à-vis du Client, et pourra sous-traiter tout ou partie de ses obligations.

6. Publicité

Le Client autorise PJMS à citer et reproduire à titre de référence le nom du Client et les prestations réalisées.

Le Client certifie avoir la possibilité d'en autoriser l'utilisation, la reproduction et la représentation et garantit PJMS contre toute action en contrefaçon, concurrence déloyale ou parasitaire, qui pourrait être intentée à son encontre à raison de l'utilisation, de la reproduction et de la représentation de ces éléments.

7. Divers

Indépendance des parties : Les parties sont réputées être indépendantes l'une par rapport à l'autre, et aucune disposition du Contrat ne sera interprétée notamment comme créant entre elles un affectio societatis, un quelconque lien de subordination entre le personnel de chacune des parties, ou une solidarité à l'égard de leurs créanciers respectifs.

Intégralité : Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties, et annule et remplace toute disposition contenue dans tout autre document relatif au même objet, sauf acceptation formelle et écrite de PJMS.

Nullité partielle - Dissociation : Dans l'hypothèse où une disposition du Contrat serait nulle, illégale, inopposable ou inapplicable d'une manière quelconque, les autres stipulations du Contrat demeureront en vigueur en conservant leur plein et entier effet. Néanmoins, les parties entameront dans ce cas des concertations afin d'intégrer dans le Contrat une nouvelle clause ayant pour effet de rétablir la volonté commune des parties telle qu'exprimée dans la clause initiale, et ce, dans le respect du droit en vigueur applicable au Contrat.

Avenant : PJMS pourra modifier les termes des présentes Conditions Générales par l'envoi d'une lettre-avenant, en double exemplaire, par lettre recommandée avec accusé de réception. Le Client disposera d'un délai de quinze (15) jours pour retourner l'une des lettres-avenant signée à PJMS. En cas de désaccord du Client sur les termes des modifications aux présentes conditions générales, le Contrat sera résilié de plein droit à l'expiration du délai de quinze (15) jours susvisé. Les parties conviennent que le défaut de réponse du Client dans les délais impartis vaut acceptation des termes de l'avenant.

Maintien de certaines stipulations : Toutes les dispositions du Contrat qui peuvent être raisonnablement interprétées comme survivant à l'expiration du Contrat pour quelle que cause que ce soit survivront à cette expiration, notamment les clauses relatives à la responsabilité et à la confidentialité.

Élection de domicile : Pour tous les actes relatifs au Contrat, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

8. Droit applicable et attribution de compétence

Le Contrat est régi par le droit français. Tout différend survenant entre les parties y compris en cas de pluralité de

défendeurs, d'appel en garantie, de demande incidente, de procédure d'urgence, ou de procédure conservatoire, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.